



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le lundi 19 décembre 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 13 décembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.  
M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BILLARD à Mme COSTA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à Mme OTTAVY, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à M. SBRAGGIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI.

**Etaient absents :**

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du lundi 19 décembre 2016

Délibération N°2016/336

**Rénovation du gymnase St Jean dans le cadre de la stratégie « Investissement Territorial Intégré » portée par la communauté d'agglomération du pays ajaccien**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Eu égard à ses compétences et d'un commun accord avec la Ville d'AJACCIO- son principal partenaire public- la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) s'est positionnée comme Organisme Intermédiaire afin de mettre en œuvre une stratégie « Investissement Territorial Intégré » (ITI), dans le cadre de l'appel à projet lancé en avril 2015 par l'autorité de gestion du PO FEDER 2014 – 2020 (Collectivité Territoriale de Corse).

L'ambition de la CAPA, à travers ce dispositif, est de porter un projet de développement urbain et durable au service du bien-être de ses habitants. L'ITI est donc un levier financier important pour la CAPA, lui permettant de renforcer la coordination entre les acteurs de son territoire par la mise en cohérence de projets multithématiques autour d'un objectif commun partagé. A cette fin, elle a proposé la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial urbain soutenable et a obtenu -au regard- une enveloppe de 4,9 M € de FEDER, par décision du Conseil Exécutif du 8 mars 2016.

L'opération de rénovation du gymnase Saint Jean répond aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie développée par la CAPA dans le cadre de l'ITI et s'inscrit dans l'Axe 6 du Programme Opérationnel FEDER et la priorité d'investissement 9b, qui vise à fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales.

Ce Gymnase est l'une des rares structures sportives couvertes de ce secteur urbain et les services de la Ville d'Ajaccio sont très fortement sollicités afin de mobiliser cette infrastructure, notamment par différents clubs sportifs ainsi que par les acteurs sociaux du territoire. Au-delà des publics scolaires de l'école voisine, plusieurs centaines de sportifs -des jeunes aux seniors, souvent issus des quartiers prioritaires Politique de la Ville - utilisent régulièrement le gymnase et le vaste terrain goudronné contigu, aménagé en terrain de sport.

Cette structure sportive fait donc partie des équipements sportifs de la ville d'Ajaccio qui sont très utilisés par la population résidente au sein des quartiers politiques de la ville. Toutefois, ces équipements sont vieillissants et nécessitent une réhabilitation d'ampleur pour permettre de maintenir et de développer la pratique sportive afin :

- de participer à l'amélioration du cadre de vie des populations fragiles issues des quartiers de la politique de la Ville, qui fréquentent cette infrastructure ;
- de permettre une pratique sportive dans des conditions décentes et constituer une véritable plateforme d'accueil, notamment des jeunes adhérents du centre social St Jean.

Ce projet participe donc à la réintégration des populations vulnérables dans la dynamique de développement intégré des territoires urbains de la CAPA et garantit ainsi la cohésion sociale.

Les actions qui pourront être mises en œuvre suite à cette rénovation – notamment par le centre social St Jean- permettront de dynamiser le quartier et favoriseront l'organisation de manifestations inter quartiers, gage de mixité et de lien social au sein du territoire.

L'Ecole Municipale des Sports pourra également profiter de la localisation très centrale de ce gymnase pour répondre aux sollicitations des services sociaux de la Ville, qui souhaitent favoriser l'intégration de jeunes des quartiers limitrophes.

La mise à disposition de cette infrastructure sportive rénovée et performante, à travers l'institution scolaire, les centres sociaux, les clubs sportifs participera donc à l'objectif de revitalisation du quartier Saint-Jean et des Jardins de l'Empereur situés à proximité directe de l'infrastructure.

En complément de l'intervention du FEDER, il est également à noter que le Conseil Départemental de Corse-du-Sud finance cette opération, afin de soutenir la démarche entreprise par la Ville d'Ajaccio et par la CAPA.

Le Coût total prévisionnel de cette opération s'élève à hauteur de 550 000,00 € (Coût total de l'opération partiellement HT) et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>FEDER</b>	232 392,00	<b>42,25%</b>
<b>Conseil Départemental de Corse du Sud</b>	110 000,00	<b>20,00%</b>
<b>Commune d'Ajaccio</b>	207 608,00	<b>37,75%</b>
<b>Coût total de l'opération partiellement HT</b>	<b>550 000,00</b>	<b>100,0%</b>

La mise en œuvre de l'opération de rénovation du Gymnase Saint-Jean débutera au premier semestre 2017 et s'échelonnera sur 22 mois. L'ouverture de l'équipement rénové est fixée au mois de novembre 2018

Le phasage de l'opération est prévu comme suit :

1er semestre 2017: Etudes (définition de la nature des travaux à réaliser et devis à affiner)

2ième semestre 2017 :

- Conception, passation, et notification marché de maîtrise d'oeuvre
- Dépose du permis, rédaction, passation, et notification des marchés de travaux

1er semestre 2018 : Travaux

2ème semestre 2018 : Finalisation des travaux et ouverture de l'équipement rénové en novembre 2018

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, l'inscription des crédits nécessaires est proposée dans l'annexe 1 au présent rapport.

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'Autoriser** Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attendants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Stéphane Vannucci, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 décembre 2016,

#### AUTORISE

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attendants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161219-2016\_336-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2016

Publication : 23/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI